

l'automobile. D'autres concernant la "réciprocité" commerciale, comme le Bill S-144, risquent de nuire aux progrès des relations établies. Un des aspects les plus épineux de ce projet de loi est le principe qui stipule que les entreprises américaines ont le droit d'investir dans des pays étrangers ("droit d'établissement"). Bien que ce "droit" ne soit pas reconnu en droit international, son refus pourrait donner lieu à des représailles du côté américain. En affirmant le principe de la compétence extraterritoriale des États-Unis, la loi sur l'administration des exportations (Export Administration Act), dont il est fait mention plus bas, cause de sérieuses difficultés au Canada et aux autres partenaires commerciaux des États-Unis. Enfin, en proposant de profondes modifications aux clauses de sauvegarde, le Bill S-849 irait à l'encontre des obligations américaines en vertu du GATT.

Aux termes du Pacte de l'automobile, signé en 1965, le Canada et les États-Unis bénéficient d'un système de libre-échange dans ce secteur. Le commerce bilatéral de l'automobile a atteint 28,5 milliards de dollars canadiens en 1982, soit un quart du commerce bilatéral dans son ensemble. Selon les premiers chiffres de 1982, le Canada jouit d'un excédent de 3 milliards de dollars canadiens. Il s'agit toutefois du premier excédent depuis 1972. En effet, le déficit de ses échanges avec les États-Unis dans le domaine de l'automobile s'est établi à plus de 3 milliards de dollars canadiens en 1979, à plus de 2 milliards en 1980 et à 1,7 milliard en 1981 (Statistique Canada, valeur en douane). Alors que le Canada enregistre normalement un excédent au niveau des véhicules assemblés, il affiche habituellement un déficit dans l'ensemble, et en particulier dans le secteur des pièces détachées qui fait appel à une technique avancée et exige une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Investissements

Le Canada et les États-Unis sont l'un pour l'autre la source la plus importante de capitaux étrangers. Les États-Unis ont investi plus de 100 milliards de dollars canadiens en placements directs et de portefeuille au Canada, tandis que les investissements canadiens aux États-Unis sont de l'ordre de 25 milliards. Les autres investissements étrangers au Canada sont évalués à plus de 50 milliards de dollars canadiens, ce qui porte le total à plus de 150 milliards. Les investissements américains représentent environ 80 pour cent de tous les placements étrangers directs au Canada et contrôlent environ 20 pour cent des industries canadiennes non financières. Pour leur part, les investissements canadiens représentent environ 13,6 pour cent de tous les placements étrangers directs aux États-Unis et contrôlent moins de 0,5 pour cent des industries américaines non financières. Voici un tableau comparatif de la situation au Canada et aux États-Unis, par secteur :

